

COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27

Fax : 03-87-75-68-71

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2016

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, sans observations, dans ses formes et sa rédaction le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 13 octobre 2016.

1 – RESSOURCES HUMAINES – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AU CONTRAT DE PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise en place d'une participation au financement des garanties de protection sociale complémentaire du personnel à compter du 1^{er} janvier 2017 dans les domaines de la Santé (atteinte à l'intégrité physique et maternité) et de la Prévoyance (incapacité, invalidité, décès) dont le montant est fixé comme suit :

- Adhésion individuel : **5 € nets** par agent dans la limite de l'intégralité de la cotisation ;
- Adhésion familiale : **10 € nets** par agent dans la limite de l'intégralité de la cotisation.

Pour le risque Prévoyance, le montant mensuel de la participation est fixé à **5 € nets** par agent dans la limite de l'intégralité de la cotisation.

2 – INTERCOMMUNALITÉ – MODIFICATION DES STATUTS DE METZ MÉTROPOLE

Suite à la délibération du Conseil de Communauté du 26 septembre 2016 approuvant la modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec les dispositions de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) relatives aux compétences des Communautés d'Agglomération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de Metz Métropole

3 – FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives concernant les dépenses de fonctionnement au chapitre 012 (charges de personnel), 65 (autres charges de gestion courante), 022 (dépenses imprévues) et les recettes de fonctionnement au chapitre 74 (dotations et participations).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
012	64162	+7.000 €
012	64168	+20.000 €
012	6454	+3.000 €
012	6478	+500 €
012	6413	+2.500 €

65	6534	+3.000 €
022		+4.000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
074	74748	+40.000 €

4 – COMMUNICATION DES DÉCISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prise par Monsieur le Maire par délégation d'une partie des attributions du Conseil de Municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

INFORMATION RELATIVE A LA SIGNATURE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE MARCHÉS PUBLICS ET D'AVENANTS

Objet	Titulaire	Nombre de sociétés consultées	Montant du marché de base en € TTC	Montant révisé de la prestation € TTC	Durée	Type de procédure
Travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie – Assurances Dommages Ouvrage, Tous Risques Chantier et Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage	SMABTP (67 – SCHILTIGHEIM)	4	13 408,67 €		12 mois	MAPA

DROIT DE PRÉEMPTION NON EXERCÉ DEPUIS le 09 juillet 2016

DATE	PROPRIÉTAIRE	SITUATION DU BIEN
24/10/2016	SCI les Roalettes Zone Artisanale CD155	Section 10 n° 335/25B
07/11/2016	Monsieur Robert KLEINKLAUS 8, rue Eugène JOUIN 57155 MARLY	7, rue de Peumont
14/11/2016	Monsieur François MAYOT 21, rue de la Horgne	21, rue de la Horgne

HORS DÉLIBÉRATIONS

M. BASTIEN fait le compte-rendu au Conseil Municipal de la réunion de la Commission des Fêtes du 16 novembre et plus particulièrement des lauréats du Concours des maisons fleuries

Monsieur et Madame Roland ZIMMERMANN	46 rue du Mouleux
Monsieur et Madame René MORÉ	34 rue Daubrée
Monsieur et Madame Claude JONQUART	69 rue du Petit Canton
Monsieur et Madame Albert METZELER	9 Clos de Crépy
Madame Jeanne WYRWALD	6 Closerie du Potier

Peltre, le 25 novembre 2016
Le Maire,

Original signé

Walter KURTZMANN